

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 040 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

Objet : Travaux Voiries Communautaires Rue de la République et ZA Vallée du Bois – Convention Technique avec le Département du Pas de Calais.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le programme de travaux envisagé sur la voirie communautaire de la Route Départementale 917 entre le PR 8 + 1425 (giratoire de l'autoroute A1) et le PR 8 + 1765 (carrefour avec le chemin des Anzacs).

Monsieur le Président donne lecture de la convention technique adressée par les services du Département du Pas de Calais précisant les modalités des travaux et d'aménagement envisagés par les services de l'Intercommunalité du Sud Artois dans le cadre de ce programme de travaux d'aménagement et de confortement des voiries communautaires.

Monsieur le Président précise que cette convention permettra également à l'intercommunalité du Sud Artois de percevoir le fonds de Compensation de la TVA sur l'ensemble de ce programme de travaux.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer favorablement sur cette convention technique.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés

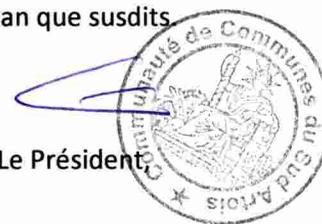
- d'approuver la convention technique fixant les modalités des travaux et des aménagements prévus dans le cadre des travaux de la route Départementale 917 entre le PR 8 + 1425 et le PR 8 + 1765 en traverse de Bapaume (rue de la République) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention technique avec les services du Département du Pas de Calais.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits

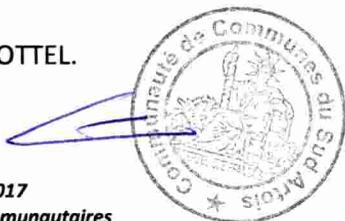
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 avril 2017 et transmission
en Préfecture le 11 avril 2017
Le Président,

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



2017-040 - 11/04/2017
Travaux Voiries Communautaires
Rue de la République et ZA de la Vallée du Bois
Convention Technique avec le Département du Pas de Calais

